



N° d'épreuve FFM : 346	Organisateur technique : SEJOURNANT Adrien
Club : Moto Club MANRE	Email : contact.motoclubmanre@gmail.com
Date : 19/06/2022	Téléphone : 06.33.00.28.72
Lieu : 08400 MANRE	

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon général à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Grand Est 2022 est disponible sur <http://liguemotograndest.fr/>

### ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 OFFICIELS

AFFECTATION	N° LICENCE	NOM PRÉNOM	DÉSIGNATION
Directeur de course	014513	LAROSE Didier	Ligue
Directeur de course adjoint	150708	SIMON Alain	Ligue
Délégué LMGE/Président du Jury	069748	DANEL Ludo	Ligue
Membre du Jury	030570	GABREAUX Mickael	Club
Membre du Jury	022447	SOT Michel	Club
Commissaire technique responsable	053218	DILLET Rémi	Ligue
Commissaire technique	176183	HARTZ Sébastien	Ligue
Commissaire technique		2 aides club	Club
Responsable du chronométrage			Ligue
Chronométrateur			Ligue
Responsable des transpondeurs			Ligue
Responsable Commissaires		DANEL Ludo	Club

### ARTICLE 3 CATÉGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Grand Est 2022 (article 3.3) et sur <https://inscriptions.liguemotograndest.fr/> Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMGE au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo la semaine suivante. A défaut, une facture d'un montant de 100€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception.

CATÉGORIE	TYPE DE CHAMPIONNAT	DESCRIPTION	LICENCE
Championnat Excellence	Grand Est Zone Champagne	Age ----- 13 ans mini (-15 ans : 125cc 2T) Cylindrée --- de 125cc à 500cc	NJ3C / NCO
Championnat 125cc 2T	Grand Est Zone Champagne	Age ----- 13 ans mini Cylindrée --- 125cc 2T	NJ3C / NCO
Championnat 85cc	Grand Est Zone Champagne	Age ----- de 9 à 15 ans Cylindrée --- 85cc	NJ / NCO
Trophée 250cc	Grand Est Zone Champagne	Age ----- 13 ans mini (-15 ans : 125cc 2T) Cylindrée --- 125cc 2T, 250cc 4T	NJ3C / NCO
Trophée 450cc	Grand Est Zone Champagne	Age ----- 15 ans mini Cylindrée --- de 144cc à 500cc	NCO
Trophée Vétérans, Féminines, Motos Anciennes	Grand Est Zone Champagne	Age ----- 13 ans mini (-15 ans : 125cc 2T) Cylindrée --- à partir de 125cc	NCO / MAT
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-



#### ARTICLE 4 CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

##### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation. (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

##### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

##### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

#### ARTICLE 5 RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

#### ARTICLE 6 MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	KOUDLANSKI Alexandre		
Nom du médecin urgentiste	Dr TROYANO		
Nombre de secouristes	16	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Centre Hospitalier Châlons-En-Champagne	Temps de trajet (en min)	40

#### ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques	
Nom du site	Circuit motocross de Manre	Longueur du circuit	1700m
Adresse	Lieu-dit « Saint-Hilaire », D6, 08400 MANRE	Largeur minimum de la piste	6m
<b>Capacité Moto :</b>		Largeur de la grille	30m
Aux essais	54	Longueur de la ligne droite de départ	120 m
En manches	45	Nombre d'Officiels Commissaires de Piste	20
<b>Capacité Quad/Side-Car :</b>			
Aux essais	36		
En manches	30		

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 17/03/2022	Date : 12/04/2022	Date : 09/05/2022
Adrien SEJOURNANT Président MC Manre	<b>LIGUE MOTO GRAND EST</b> Maison Régionale des Sports 13, Rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE Tél : 03.83.18.87.68	Numéro : 22/0394
		